



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 30 janvier 2023**

Présidence : M. Marco CARENZA

**1. Appel : 87 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Alexandre DEMETRIADES et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : ADNANE Alexandre, BRAUNWALDER Alex, BÜRKI Véronique, DAVERIO Justine, GIRARD Pierre, JAQUIER Camille, KARLEN Dominique, KIRCHNER Volker, REXHAJ Ermira, SEGUY Alexia, WARMENBOL Claire

Absents : CAYROL Tania, URFER Julien

**2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022**

Aucune demande de modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Aucune demande de modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président annonce formellement qu'il s'agit de la dernière séance lors de laquelle des bouteilles d'eau sont en stock dans le frigo. A partir de la prochaine séance, les Conseillers devront se munir de leur thermos.
- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Joëlle GERBER, VERTS.
- Le dernier viennent-ensuite de la liste, M. Raul Suarez, ayant renoncé à siéger, le Bureau a élu M. Joël VETTER comme membre du Conseil pour le groupe des Verts. Son élection, affichée au pilier public, n'ayant fait l'objet d'aucun recours, il pourra être assermenté au point 7 de l'ordre du jour.
- Enfin, nouvelle dramatique, les jetons de présence n'ont pas été délivrés, un versement sera effectué.

**5. Communications municipales**

Mme la Municipale Roxane FARAUT signale qu'elle tient à disposition des personnes qui reçoivent les documents par voie électronique, des copies papier des annexes du préavis sur les véhicules en format A3, la version électronique étant difficile à lire. Elle répond ensuite à M. Jean-Pierre VUILLE au sujet du déneigement des trottoirs. Ne pouvant agir partout en même temps lors de chutes de neige, elle rappelle que le plan de déneigement est effectué selon un protocole. Dans un premier temps, par l'engagement de véhicules pour déneiger les routes et trottoirs, puis complété par un renfort humain pour dégager les andins de neige produits par les lames des véhicules. Cette tâche est effectuée au droit des passages piétons, grilles de route, arrêts de bus. Cette opération mobilise une vingtaine de personnes pendant toute la durée de l'intervention. Dans ces conditions difficiles, ils peuvent imaginer qu'un arrêt de bus ait pu être oublié. Dans tous les cas, ils assurent que les collaborateurs mettent tout en œuvre pour assurer un service hivernal efficace et elle en profite pour les remercier pour leur travail et donne quelques chiffres. Lors de cet entretien hivernal, les collaborateurs déneigent 42km de routes,

36 km de trottoirs. Pour un cycle de déneigement complet de la ville, il faut compter un contingent de 20 collaborateurs, 7 dans les véhicules et 13 pour le déneigement manuel. L'engagement est d'environ 4 à 5 heures pour le déneigement mécanique et une journée complète pour le déneigement manuel. Mme la Municipale lui répond également suite à ses interventions au sujet de la plateforme en bois à la rue de la Morâche. Elle signale que la pose de bandes antidérapantes ne convenant finalement pas, à mi-décembre 2022, un treillis métallique a été appliqué sur le quai en bois au droit des deux rampes d'accès ainsi que le long du quai du côté de la rue de la Morâche. Ce dispositif a été complété par des cônes informant les piétons du risque de glissade.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet des rodéos urbains au chemin d'Eysins. Elle l'informe que les contrôles radar effectués de 2018 à 2021 avaient révélé que l'axe du chemin d'Eysins ne le catégorisait pas comme prioritaire d'apaisement au vu du constat d'infractions quasiment inexistant. De fait, en 2022, cet axe n'avait pas fait l'objet de contrôle. Néanmoins, des plaintes émergeant depuis quelques mois, des actions de patrouilles sont menées sur la zone avec également une volonté de procéder à des identifications du groupe de conducteurs qui se rassemblent très régulièrement dans une station-service au nord de la ville et, en parallèle, l'unité radar cherchait une solution d'installation de la remorque, sur cette portion bordée de parcelles privées, afin d'agir avec un élément extrêmement visible et dissuasif. Ils ont obtenu l'accord, ce matin, d'une PPE qui accueillera le radar ces prochaines semaines.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Pierre PATELLI au sujet de la santé mentale. En premier lieu, elle précise que les sujets liés à la santé publique, psychique ou physique, sont de la responsabilité du Canton. Cependant, le bien-être de la population est un sujet qui tient à cœur à la Municipalité et la ville de Nyon peut intervenir indirectement, en prévention, sur ces questions. Le Service de la cohésion sociale est attentif au bien-être de ses habitants, entre autres, par des locaux de quartier. Le Service du territoire veille, dans la planification de la ville, à la qualité de vie de la population. Par exemple, le PDCom peut offrir ou intervenir de manière indirecte à la santé psychique de la population. Elle cite notamment par le biais de la diminution de la pollution sonore dont découle une amélioration de la qualité du sommeil qui peut atteindre gravement la santé des personnes. Également en collaboration avec le Service de l'environnement, quand ils travaillent sur la stratégie de végétalisation, puisqu'il est scientifiquement prouvé que la nature apporte des bénéfices considérables à l'être humain sur le bien-être psychique des personnes. Au niveau des ressources humaines, la Municipalité prend en compte les questions de santé mentale de ses collaboratrices et collaborateurs et reste toujours à leur écoute. Un mandat a également été donné à la société Movis qui a le rôle de personne de confiance que tout le monde peut joindre avec une garantie sur la confidentialité des échanges, sur des questions d'ordre professionnel ou privé.

Mme la Municipale répond également à M. Victor ALLAMAND au sujet du Phare, géré par Caritas Vaud et subventionné par le Canton. Elle l'informe, qu'à ce jour, la Municipalité n'a pas été interpellée pour des situations critiques ou de manque de places au Phare. Ouverte en février 2022, cette structure a accueilli 214 usagers différents, 33 femmes et 181 hommes. Suite à la question, contact a été pris avec Caritas. Le Phare n'a jusqu'à présent pas été débordé par la demande. Si tel était le cas par grand froid, des mesures sont prévues en installant des matelas dans les corridors et en interpellant l'EMUS (Equipe Mobile d'Urgence Sociale) pour accompagner les personnes sur Genève ou Lausanne. Elle précise également qu'il arrive que des personnes refusent d'être accompagnées dans une structure d'accueil d'urgence malgré les conditions météo. C'est pourquoi le Canton n'a pas prévu d'augmenter les places d'accueil à Nyon.

Enfin, Mme la Municipale répond à M. Vadim ROCHAT concernant la distribution alimentaire d'urgence. Elle signale que la Soliderie est en train de monter sa structure qui devrait ouvrir début septembre 2023. Une convention lie cette association à la ville pour un montant de CHF 22'000.-. Il n'est pas impossible que la ville, ou une association régionale dont Nyon fait partie, apporte une aide supplémentaire à la Soliderie lors du démarrage de ses activités, selon la situation qui sera réévaluée à ce moment. Actuellement, l'Eglise évangélique, les cartons du cœur, l'association Suspend-us apportent une aide humanitaire aux Nyonnais qui en ont besoin. Au niveau communication, la ville de Nyon, les associations partenaires ainsi que le Centre

social régional sont bien au fait des aides existantes et transmettent ces informations à qui de droit.

## **6. Communications de la COREG**

M. Claude FARINE, président de la COREG, informe le Conseil que la Ville de Nyon a été au centre des discussions du dernier Conseil intercommunal qui s'est tenu le 14 décembre dernier au Casino-Théâtre de Rolle : trois préavis ont été acceptés, l'un sur le soutien au far°, festival des arts vivants, les deux autres en lien avec les passerelles vélos en projet à Nyon, auxquelles la Région participera au titre du DISREN.

Le festival far° est soutenu, outre la Loterie romande et des fonds privés, par la Ville de Nyon, mais également par le Canton et la Région. L'objet en discussion concernait le renouvellement de la convention qui lie le far° et la Région, avec, à la clé, un soutien de CHF 330'000.- pour les activités du festival durant la période 2023-2026, soit CHF 80'000.- par an, et CHF 90'000.- en 2024, date anniversaire des 40 ans de la manifestation. Un soutien prévu en légère baisse à cause d'un budget plus serré de la Région.

Il rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle, la Région a passé des conventions avec deux festivals : Visions du réel et le far°, ainsi qu'avec l'Usine à gaz et le Casino Théâtre de Rolle. Elle accorde également des subventions régulières à des institutions ou manifestations (ex. La Parenthèse, les Variations musicales, Focale), et ponctuelles à des artistes ou à des associations pour des projets qui touchent tous les arts. Au total, la Région a consacré en 2022 un peu plus de CHF 400'000.- à la culture. Elle contribue ainsi à soutenir le rayonnement de notre région dans ce domaine. Un bilan de dix ans de soutien à la culture (2012-2021) a été tiré par la nouvelle responsable de la culture, Mme Valérie Jeanrenaud, et a fait l'objet d'une brochure, dont quelques exemplaires sont à disposition pour les personnes intéressées.

Les quatre dernières années se sont avérées difficiles pour le far°, avec les travaux à l'Usine à gaz et le COVID, ce qui a obligé le festival à se redéfinir. Ce dernier a finalement émigré au centre-ville et bénéficie maintenant d'un nouveau lieu, Les Marchandises, pour suivre de jeunes artistes et jouer son rôle de fabrique des arts vivants. De plus, le projet artistique de la nouvelle directrice, Mme Anne-Christine Liske, arrivée l'an dernier, a convaincu le Conseil intercommunal de poursuivre son soutien. Cette dernière a en effet l'intention d'élargir le rayonnement du festival, avec des événements festifs, notamment musicaux, mais aussi une attention au jeune public, et un effort sur la médiation et la communication.

Les deux autres préavis touchaient le projet de passerelles Prangins-Nyon et Bois-Bougy. La Région soutiendra cet important dossier par le biais du DISREN, le Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon, qui permet à une commune, ou à un groupe de communes, engagées dans un projet qui a une dimension régionale, de bénéficier d'une subvention de la Région. Dans le domaine de la mobilité, les projets d'agglomération financés par la Confédération sont éligibles au DISREN. C'est le cas des deux projets de passerelles modes doux, acceptés dans les PA 2.

En ce qui concerne la passerelle Prangins-Nyon, la subvention qui a été acceptée se monte à CHF 189'875.-. Pour arriver à cette somme, la participation de Prangins au projet a été déduite, puisqu'elle ne fait plus partie de la Région. En revanche, pour ce qui concerne la passerelle de Bois-Bougy, la subvention a été calculée sur l'investissement total de Nyon et se montera à CHF 346'311.-. C'est donc une décision positive pour Nyon et un élément dont le Conseil tiendra certainement compte au moment de débattre de ce projet.

Lors de cette séance, le Conseil intercommunal a également accepté un budget 2023 équilibré, qui prévoit, après plusieurs années de déficit, un bénéfice de CHF 6'000.-. Deux éléments ont permis d'améliorer la situation : tout d'abord l'entrée dans la Région de la commune de Crans, mais aussi la hausse de la cotisation de CHF 20.- à CHF 25.- par habitant. Cette hausse permettra d'une part de rattraper les amortissements qui n'avaient pas suffisamment été faits dans le passé, mais aussi de mieux assumer les missions de la région, notamment le soutien au sport.

Enfin, le Conseil intercommunal a adopté un crédit de CHF 250'000.- sur 5 ans pour financer un programme en faveur de la biodiversité. Jusqu'ici, la Région agissait de deux manières : elle finançait, en collaboration avec certaines communes ou des propriétaires privés, la préservation de corridors biologiques sur des parcelles non agricoles. Dans notre région très urbanisée, mais également très cultivée, les corridors biologiques permettent à la faune de se déplacer (nourriture, reproduction ou la survie face aux prédateurs). Elle appuyait aussi les réseaux agro-écologiques. Ici, ce sont les agriculteurs qui, par secteur géographique, s'unissent pour développer la biodiversité sur des parcelles en jachère. Deux démarches proches, mais qui étaient souvent confondues.

La Région a décidé de réorganiser son travail en faveur de la biodiversité. Des projets thématiques seront proposés chaque année à l'ensemble des communes membres. Des mesures, déjà expérimentées auparavant, seront poursuivies (par exemple, la création de plans d'eau pour la reproduction des batraciens, la plantation de chênes), et la palette des projets sera agrandie (ex. lutte contre les espèces exotiques envahissantes, revitalisation des berges des cours d'eau, protection de l'avifaune et des chauve-souris). Enfin, le soutien aux réseaux agro-écologiques seront toujours soutenus via le DISREN. L'ensemble du programme en faveur de la biodiversité se déploiera avec la collaboration et le soutien financier du canton.

## **7. Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de M. Joël VETTER, VERTS, et lui souhaite la bienvenue.

## **RAPPORTS DE COMMISSIONS**

### **8. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 2022/42 Bâtiment ECA 1484 à la rue des Marchandises 9 - Demande d'un crédit de CHF 318'000.- TTC pour la démolition du bâtiment et la création de 14 places de parc.**

Rapporteurs : M. Olivier MONGE pour le rapport de minorité  
M. Bernard UELTSCHI pour le rapport de majorité.

Pour une question formelle, vu que cela lui a été demandé, M. le Président donne la parole à M. Gianluca SOLIMINE.

M. Gianluca SOLIMINE se permet de prendre immédiatement la parole au sujet de l'objet traité et souhaite partager quelques éléments qui, à ce stade du débat et de la délibération, lui semblent essentiels pour que la délibération puisse advenir de la manière la plus constructive possible et, notamment, de sorte que le Conseil puisse avoir l'ensemble de l'information contextuelle par rapport à la démarche d'ECUM qui les concerne directement, M. Raffaele GIANNATTASIO et lui-même. Compte tenu de ce qui est mentionné dans les rapports, il tient à rectifier qu'ECUM n'a, à ce jour, absolument aucune mainmise sur la potentielle occupation et prise en gestion du bâtiment ou des douze box à la rue des Marchandises 9, contrairement à ce qui a été laissé entendre par les rapports. En effet, l'objet à traiter du présent ordre du jour consiste à délibérer et voter sur la démolition et non pas sur les potentielles affectations à venir. ECUM, par son atelier d'intelligence collective réalisé le 7 octobre, a simplement démontré qu'il y a un vif intérêt citoyen à faire autre chose de ce bâtiment qu'une simple destruction avec 14 places de parc. Parallèlement, il tient à informer le Conseil que lui-même et M. Giannattasio, avaient spontanément entrepris une démarche auprès du Président du Conseil afin de vérifier s'il était nécessaire, ou pas, de se récuser. Suite aux échanges avec M. le Président, et après analyse de l'article 60 du Règlement qui indique qu'un membre du Conseil ne peut pas prendre part à une décision ou discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter, il en ressort qu'ils ne doivent pas se récuser car, à ce stade, ils n'ont pas un intérêt personnel, ni matériel sur l'affaire. Il se permet juste de citer l'analyse qu'a faite M. le Président : « Il y a

une discrédence entre le rapport de majorité qui tient pour acquise l'implication d'ECUM dans le futur du bâtiment et ce qui ressort de la synthèse ECUM qui a été envoyée au rapporteur ». Ce document, et il trouve cela dommage, n'a pas été transmis à l'ensemble du Conseil. Il s'agit d'une synthèse de trois pages, avec six objectifs, qui aurait sans doute permis d'avoir une meilleure compréhension de la méthodologie qui a été entreprise par ECUM. Il poursuit la citation de M. le Président : « Selon ma compréhension, il n'y a en réalité qu'un lien très indirect entre la décision que le Conseil va prendre et l'éventuelle implication d'ECUM dans l'avenir de ce bâtiment. De plus, je comprends qu'ECUM ne défend pas ici un intérêt personnel, mais un intérêt collectif (il en irait autrement si la démolition entraînait de facto l'attribution d'un mandat à ECUM ». Il remercie le Conseil de prendre bonne note des éléments qu'il vient de contextualiser et reste à disposition pour éclaircir certains éléments qui pourraient être obscurs.

M. le Président ajoute que le Bureau a décidé de ne pas prendre position sur la question.

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES les remercie pour cette prise de parole. Pour sa part, il est tout à fait d'accord avec eux, il n'y a pas d'article 60 à faire valoir dans ce cas. Il trouve toutefois un peu dommage et difficile d'accepter, que les membres de ce Conseil qui ont été indirectement informés des teneurs des discussions au sein de la commission, puisqu'en finalité ils sont quand même venus devant la commission présenter un projet, dont ils sont les deux signataires avec une troisième personne. Pour lui, ils sont partie prenante et il trouve cela fort regrettable. Ils les invitent au moins à s'abstenir pour qu'il y ait une égalité de traitement par rapport à cette affaire.

M. Alexander FEDERAU pense qu'avec ce préavis on envoie un très mauvais signal à la population nyonnaise. Il commence par rappeler que la Municipalité ne sait pas, aujourd'hui, ce qu'elle compte faire, à terme, de ce secteur. Il est vraiment étonné de sa proposition de démolir ce bâtiment maintenant, alors que rien ne l'y oblige. Il ne comprend pas qu'en 2023, nous soyons en train de reproduire l'erreur du parking du Martinet. Il rappelle que le bâtiment avait été démoli prématurément pour déboucher sur un parking qui devait être temporaire et ce temporaire donne, depuis 17 ans, le lieu le plus laid de la ville. Comme on ne sait pas ce qu'il adviendra d'Usteri à terme, les places de parking proposées en surface peuvent très bien devenir permanentes dans une partie de la ville qui en regorge. Il croyait que l'idée était d'enterrer les places de parking à Perdtemps et non d'en rajouter en surface. Il n'y a pas de raison ni d'enlaidir, ni d'appauvrir aujourd'hui ainsi la ville. En effet, ce bâtiment apporte de la valeur et plusieurs acteurs demandent de le conserver. L'association Pro Novioduno, dont l'objectif est la sauvegarde du patrimoine artistique et historique de la ville de Nyon ainsi que son développement harmonieux, a demandé, en juin 2022, de conserver ce bâtiment et qu'il soit revalorisé pour de l'hébergement ou d'autres activités d'utilité publique. Ensuite, l'association Perdtemps-Usteri a fait opposition à sa démolition. C'est cette association qui a approché l'association ECUM pour proposer une réflexion quant à sa revalorisation. Le projet qui en est sorti, et qui a été présenté en commission et transmis à la Municipalité, s'est poursuivi par un atelier participatif le 7 octobre 2022. Le far° et Visions du Réel ont participé à cet atelier et ont manifesté leur soutien par rapport à cette démarche. L'endroit est intéressant culturellement, proche du centre et à proximité immédiate de deux espaces culturels. Ensuite, un architecte, M. Philippe Meylan, qui est directeur du patrimoine bâti à la ville de Genève, a lui aussi fait opposition. D'après lui, le bâtiment ne présente pas de danger évident de déficience structurelle. Bien entendu, il n'est pas aux normes électriques et il faut remplacer des tuyaux. Tout ça pour dire que ce bâtiment a encore un potentiel d'utilisation. Il est plus que temps de changer de philosophie, de toujours vouloir démolir l'existant pour repartir d'une feuille vierge, et plutôt chercher à réparer et entretenir les choses. Nous parlons d'un bout de notre patrimoine artisanal. Ce qui le chagrine le plus, c'est que la société civile, dont il vient d'évoquer quelques acteurs, n'a pas du tout été écoutée ou consultée pour ce préavis. C'était pourtant une demande explicite de ce Conseil. Il rappelle que dans les conclusions du rapport 2021/007, accepté le 5 novembre 2021, dont le préavis demandait l'organisation d'un atelier créatif pour réfléchir au futur du secteur Usteri-St-Jean, la commission émettait le vœu que cet atelier créatif, composé à l'heure actuelle exclusivement d'experts, intègre également des usagères et usagers, des membres de la commission d'urbanisme et des associations pertinentes pour le secteur Usteri. A sa connaissance, aucune démarche en ce sens n'a eu lieu pour l'instant, en tous les cas pour le préavis traité. Une large consultation permettrait pourtant de libérer l'imagination pour aboutir

à un projet intéressant. Des projets similaires de valorisation le prouvent. A Genève, une zone expérimentale a été mise en place à Châtelaine qui compte désormais une ressourcerie urbaine, une scierie et une petite brasserie. A Lausanne, le bâtiment à la rue du Simplon 26 est devenu une galerie avant sa démolition. Il demande de donner une chance à ces démarches participatives et, si elles ne sont pas conclusives, le bâtiment pourra être détruit lorsqu'un projet viable sera sur la table. En résumé, il appelle le Conseil à refuser ce préavis. Il s'agit d'un type de démarche qui doit appartenir au passé, tant il envoie de mauvais signaux. C'est un monde différent dont nous voulons aujourd'hui, un monde qui répare, qui rénove, qui entretient avec une Municipalité à l'écoute dans une ville qui donne une chance à la participation, à l'innovation et au partage.

Mme Carinne BERTOLA, en lisant le rapport de minorité, a été surprise par la précipitation de certains à demander la démolition du bâtiment des garages d'Usteri, avec comme seule nécessité invoquée, la volonté de créer 14 places de parking. Il lui semble que les moyens demandés par ce préavis pourraient être mieux investis, alors qu'un certain nombre de personnes s'interrogent sur cette démolition, comme l'association des habitants du quartier Perdtemps-Usteri, dont certains sont présents dans la salle, un courrier de Pro Novioduno ainsi que divers architectes et urbanistes spécialisés dans le réemploi et la défense des sites artisanaux qui pensent que raser ce quartier équivaut à effacer une partie de l'identité de la ville. Elle rappelle que le vœu avait été émis par des Conseillers dans le préavis 2021-007 de poursuivre la démarche participative pour Perdtemps-Usteri, surtout qu'il existe maintenant ce concept d'urbanisme transitoire présenté par le groupe ECUM, concept développé à la demande de l'association Perdtemps-Usteri et dont l'objectif est de transformer temporairement cette friche artisanale en un site d'animation provisoire et saisonnier, le tout dans une démarche collaborative tant avec les autorités que la population. Autrement dit, ce qu'on appelle une vraie démarche citoyenne. A son avis, le risque est aujourd'hui grand de se hâter à démolir alors que le Conseil attend aussi les premiers retours des ateliers créatifs avec les experts choisis par la ville et le travail des quatre chefs de projets engagés pour Perdtemps, autant d'avis certainement très éclairés sur cette question. Elle trouverait donc dommage que la Municipalité, ainsi que le Conseil, ignorent le rapport ECUM, ainsi que les vœux des habitants du quartier, de spécialistes ou d'associations culturelles reconnues. Il lui semble que l'urgence devrait être de surseoir à cette démolition et de réfléchir avec toutes les parties prenantes au devenir de ce quartier emblématique pour Nyon. Elle souhaite le renvoi de cet objet à la Municipalité pour une réévaluation du sujet au vu des éléments apportés ce soir.

M. Claude FARINE signale que le groupe socialiste soutiendra le rapport de majorité qui demande de ne pas autoriser la Municipalité à démolir l'immeuble de la rue des Marchandises 9, et il en donne les explications. Tout d'abord, il n'y a aucune urgence à agir de la sorte : le plan d'affectation d'Usteri n'en est qu'à ses balbutiements et beaucoup d'autres projets occuperont notre ville ces 10-15 prochaines années. De plus, démolir un immeuble pour le remplacer par 14 places de parc pour les voitures, ne fait pas vraiment sens à l'heure où l'on cherche à rendre la ville aux piétons et à la mobilité douce. Ensuite, la Municipalité dit que le bâtiment est vétuste, en très mauvais état et qu'il vaut mieux qu'il soit livré aux pelles mécaniques. Il demande de le laisser plaider pour ce vieillard de 93 ans, puisqu'il date de 1930.

Il a été dessiné par l'architecte Louis Genoud. Qui était-il ? Pourquoi l'a-t-il construit, dans quel contexte, pour répondre à quel besoin exact ? Le préavis ne s'attarde que peu sur cette histoire, pourtant, en interrogeant le passé, on découvre que Louis Genoud fut, à Nyon, un architecte très actif avant-guerre : durant cette même année 1930, il dessine la salle de la Colombière, puis le Cinéma Capitole en 1933, puis le bel immeuble d'angle de la rue Neuve où est maintenant installé le restaurant Tête de Course, entre 1936 et 1941. En 1934, Louis Genoud dessine encore la Boulonnerie Kocher, derrière la gare. L'entreprise l'occupera jusqu'en 1982, date où elle cesse ses activités. Acheté par la Ville peu après, le bâtiment accueillera les SI avant que ces derniers ne déménagent à Champ-Colin. La Municipalité décide alors, en 2007, de le raser. Malgré quelques oppositions et une pétition, le Conseil accepte. Le bâtiment, considéré, encore aujourd'hui, comme emblématique de l'architecture industrielle des années 30, est condamné pour deux raisons : d'une part, il est jugé vétuste, en mauvais état, et d'autre part, il faut faire place nette pour le futur quartier du Martinet. Or, quinze ans après, ce périmètre n'est toujours pas construit.

Leur conviction est donc, et cet exemple le montre, qu'il n'est absolument pas nécessaire de raser le bâtiment des Marchandises avant qu'on ne sache exactement ce que le quartier d'Usteri va devenir. Ce bâtiment est certes un objet moins important dans l'œuvre de Louis Genoud, un architecte qui a été le témoin d'une période charnière de l'architecture du 20<sup>e</sup> siècle, le début de la modernité. Il n'est pas dit qu'il ne puisse pas encore servir, rebondir et assumer une nouvelle fonction sociale ou culturelle.

En résumé, le groupe socialiste demande donc à la Municipalité d'abandonner le projet de démolition, pour l'instant au moins, de prendre en compte les propositions de l'association ECUM et d'étudier comment il serait possible de laisser s'exprimer la créativité, l'inventivité à cet endroit pendant les 10 ou 15 prochaines années. Avec, pourquoi pas, une démarche participative, qui permettrait d'associer aussi les habitants de ce quartier.

M. Jacky COLOMB pense que la proposition de conserver le bâtiment à la rue des Marchandises 9 comporte de nombreux inconvénients, voire de dangers. Il va nécessiter du fait d'un changement d'affectation, une mise à l'enquête, une mise aux normes environnementales, des coûts de rénovation prohibitifs, des risques de surprise lors de la rénovation et des surcoûts additionnels. Tout ça, pour une occupation temporaire et saisonnière. En revanche, la démolition du bâtiment crée une ouverture intéressante dans la géographie du quartier. L'espace, ainsi libéré, additionné au terrain en herbe situé à l'arrière du bâtiment le long de l'avenue Perdttemps représente une surface d'environ 1300 m<sup>2</sup> qui pourrait être avantageusement aménagée en place d'agrément. En ce sens, la Municipalité s'est dite ouverte à diverses propositions émises en commission, et justement relevé dans le rapport de minorité. Une place de jeux pour enfants, un espace de convivialité, de rencontres, une zone de parcage vélos et autres engins de mobilité active, abrité ou non, une zone de Portakabins légaux et sécurisés pour diverses activités associatives ou pour l'accueil de personnes en détresse. Cette solution aura le mérite de convenir au plus grand nombre : les habitants du quartier, les usagers de mobilité active, les associations nyonnaises. La solution des Portakabins offre, en outre, de nombreux avantages par rapport à l'occupation problématique de box à voitures exigus et inconfortables. En effet, des Portakabins offrent un confort nettement supérieur en termes de chauffage, luminosité et hygiène. Ils permettent de dimensionner les locaux de manière modulable ce qui n'est pas le cas des garages proposés initialement. Cette solution n'hypothèque pas le devenir du quartier en figeant une construction pendant des décennies. Il souligne, en outre, que la Municipalité ne semble pas accrochée à l'idée des 14 places de parc qui, on l'a vu, ne font pas l'unanimité ni dans l'un, ni dans l'autre rapport. Il engage le Conseil à voter le préavis 42 qui permettra, en tout temps, un développement urbain cohérent de cet espace de notre ville en mutation.

Quand il entend parler de ce bâtiment, M. Daniel GROSJEAN a l'impression que l'on veut démonter le Château. Il ne faut pas perdre de vue que l'utilisation future de ces locaux sera de la responsabilité de la Municipalité, dont les règles ont été énoncées dans les rapports. Ainsi, cette transformation ne va pas se réaliser avec un simple coup de pinceau. Ce sera une réhabilitation lourde, ainsi les deniers publics qui seront mis à contribution pourraient avoir une meilleure utilisation, comme améliorer la sobriété énergétique des bâtiments existants déjà utilisés. Le projet de démolition permettrait une libération de l'espace pour le futur quartier Usteri. Il demande de soutenir le préavis pour permettre d'avoir un nouvel espace avec les arguments énoncés par M. Colomb.

M. Olivier MONGE précise que ce bâtiment est voué à disparaître, mais il est vrai que la minorité de la commission n'a pas amendé le point 2 des conclusions. Toutefois, dans les conclusions du rapport de minorité, il est précisé qu'il a été donné des exemples d'utilités qui pourraient être faites de la surface dégagée à cet endroit. On ne sait pas encore ce qu'il adviendra de cette surface, mais, plutôt que de ne rien faire, un projet viable peut y prendre place qui peut être communautaire ou participatif. La Municipalité a sans doute de bonnes idées à proposer. La commission est unanime pour dire qu'ils ne sont pas enchantés de voir 14 places de parc à cet endroit.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit sur quelques propos tenus. Il revient sur les propos de M. Federau qui parlait de libérer l'imagination. La question à se poser et de savoir pourquoi l'imagination ne peut pas se libérer sur l'espace complètement ouvert et de réfléchir à quelque



chose de nouveau. Il a l'impression que c'est uniquement à travers le bâtiment qu'il pourra libérer l'imagination. Il signale à Mme Bertola que la commission a été claire que ce soit dans le rapport de minorité ou majorité, il y a une volonté que cet espace ouvert ne soit pas forcément attribué à des places de parc. Ils ont essayé d'avoir des informations pour amender les conclusions et avoir des Portakabins. C'est là que l'enjeu pourrait être intéressant pour les différentes associations, de réfléchir sur cet espace ouvert, de venir avec des propositions et, en finalité, aménager cet espace ouvert pour qu'il devienne une zone de rencontres et d'activités, pas uniquement saisonnières. Quant à la question des choix que le Conseil devra prendre (DDP, bail à loyer), les enjeux financiers pour la ville ne seront pas les mêmes. La question qui se pose est, quelle que soit l'association qui sera mandatée, qu'il doive y avoir un appel d'offres public. Il n'y a aucune raison pour qu'ECUM puisse être bénéficiaire. Il y avait un peu de confusion au sein de la commission. Il existe, pour ECUM, d'autres espaces dans la ville, notamment au chemin de Bourgoigne, où le bâtiment est en meilleur état. Pour conclure, il demande le vote nominal.

Plus de 20 personnes soutiennent le vote nominal.

M. le Municipal Claude ULDRY pense qu'il n'est pas nécessaire de faire un long plaidoyer vu que les positions sont relativement clairement exprimées. Néanmoins, il donne quelques précisions puisque les deux séances de commission ont eu lieu il y a quelques mois. Il a été dit plusieurs fois et il le confirme, la Municipalité est clairement ouverte à ne pas faire de places de parc, mais peut-être à réaliser un couvert à vélos ou planter plus d'arbres. Ils sont tout à fait ouverts, tout en restant dans le crédit accordé, voire avec un petit complément des crédits cadres à disposition. Il souhaite être clair, même si cela a déjà été dit, s'il s'agit d'une location d'un bâtiment, même une simple mise à disposition gratuite, pour tout accident la Municipalité restera responsable de son bâtiment. Quand une personne est propriétaire d'un logement et qu'elle le loue, s'il n'est pas aux normes, ce n'est pas de la faute du locataire s'il se passe quelque chose de malheureux. A partir du moment où tout le monde en est conscient, il ne faut pas simplement dire non à une démolition, mais il faut envisager de faire quelque chose de ce bâtiment, même si c'est pour une durée de 5, 10 ou 15 ans. Cela signifie que cela nécessite un projet, un appel d'offres et une rénovation du bâtiment. Il l'a dit en commission et le répète, il y aura un changement d'affectation. Aujourd'hui, ce sont des garages, dans lesquels une association a présenté un projet, mais ce n'est pas forcément celle qui aura ce bâtiment, mais on ne peut pas dans des garages, mettre des gens qui travaillent ou font des présentations sans changer l'affectation. Il revient au devoir du propriétaire, changement d'affectation signifie mise à l'enquête, mise à l'enquête veut dire mise aux normes, pas uniquement électriques, mais également ECA et autres normes. Aujourd'hui, lorsque l'on met à l'enquête, ils doivent aussi respecter les normes énergétiques qui sont demandées dans toute rénovation conséquente. Or, cela sera une rénovation conséquente. Cela peut être fait, mais il y a un certain nombre de projets qui sont peut-être plus urgents. Il précise encore, sans entrer dans la polémique, que lorsque des personnes parlent de toujours démolir, il signale que cela fait seize ans qu'il est à la Municipalité et un seul bâtiment a été démoli, celui dans le secteur Martinet. Peut-être que c'était trop tôt, mais aujourd'hui il est possible de mettre la Soliderie dessus. Avec le bâtiment dessus, il aurait été impossible de le faire. Un élément qui a été cité par certains membres du Conseil communal, serait la possibilité de faire autre chose sur la parcelle qui serait vide. Lorsqu'ils étudient un bâtiment pour un projet de rénovation, ils font faire une étude historique. Cette étude historique est faite, la plupart du temps, par une personne qui connaît très bien la ville de Nyon, Mme Catherine Schmutz. Une étude historique a même été faite un bâtiment récent, Nyon-Marens. Concernant le bâtiment de la rue de Marchandises, celui-ci n'a aucune connotation historique, il s'agissait de deux logements et des garages. Si on peut partir du principe que Pro Novioduno va défendre cette non-démolition, il pense que ni le Canton, ni d'autres associations ne vont s'intéresser à ce bâtiment.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal, le Conseil décide par 44 non, 40 oui et 2 abstentions (*vote en annexe*) :

1. de ne pas autoriser la Municipalité à procéder à la démolition du bâtiment ECA 1484 situé à la rue des Marchandises 9 ;
2. de ne pas octroyer un crédit de CHF 318'000.- TTC pour financer la démolition du bâtiment ECA 1484 et la création de 14 places de parc ;
3. de ne pas porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

**9. Rapport de commission – Préavis N° 2022/76  
Aménagement de la Grande Jetée - Réfection de l'espace multisport sur sable – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 130'000.- TTC.**

Rapporteuse : Mme Laetitia HEDIGER lit le rapport de Mme Alexia SEGUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui, 2 non et 1 abstention :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- TTC pour financer la réfection de l'espace multisport sur sable à la Grande Jetée ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

**10. Rapport de la commission des pétitions concernant la pétition pour le maintien du terrain de football de Marens à Nyon.**

Rapporteuse : Mme Béatrice ENGGIST

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que tout le monde connaît sa position à ce sujet, il ne va pas en rajouter. Il pense que cette pétition envoyée à la Municipalité est un signal assez fort, c'est pour cela qu'il demande le vote nominal.

Plus de 20 personnes soutiennent le vote nominal.

M. Vadim ROCHAT rappelle que, certes ce n'est pas une obligation légale, mais afin d'envoyer un signal encore plus fort et donner une certaine légitimité démocratique à cet outil qu'est la pétition, il pense que ce serait utile que cette commission, qui ne se réunit pas très souvent, compte les voix pour savoir le nombre de Nyonnaise et Nyonnais qui ont signé, spécialement dans le cadre d'un objet comme celui-là, où potentiellement beaucoup de personnes de communes relativement lointaines ont ajouté leur signature au document.

M. Sacha VUADENS rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur la légalité d'une pétition à renvoyer à la Municipalité. Il ne s'agit pas d'un débat de fond, même si certaines personnes pensent savoir ce que va devenir le stade de Marens. En lisant les documents, on constate qu'il va surtout y avoir des études pour cet espace vert. Il ne voit pas pourquoi le vote doit être nominal. Il trouve que c'est prendre un bazooka pour tirer sur une mouche, surtout que le débat de fond n'est pas là.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES se perd un peu sur la notion de vote du Conseil. Il demande quels sont les articles pour étayer cette décision d'un vote du Conseil. A sa connaissance, il s'agit d'un simple renvoi à la Municipalité puisque la commission a siégé et qu'elle a donné un avis favorable à ce que ce soit traité par la Municipalité. M. le Président lui précise qu'il s'agit d'un vote de renvoi à la Municipalité. A la lecture de l'article 73, on peut considérer que l'objet est purement de compétence municipale et le Conseil vote sur un renvoi ou l'on considère qu'il s'agit d'un objet de compétence du Conseil et le vote se fait sur la prise en considération ou non, ce qui revient au-même. Pour lui, il s'agit d'une prise en considération.

M. Jacky COLOMB fait remarquer qu'il s'agit d'un droit démocratique fondamental. Tout le monde a le droit de signer une pétition, habitant de Nyon, ou pas. En ce domaine, il s'agit d'un objet qui intéresse fortement les gens de la région puisque les petits footballeurs viennent de toutes les communes alentour. Il ne voit pas dans un premier temps, ce qui aurait justifié de faire le tri dans les signatures. En ce qui concerne l'acceptation de cette pétition, si la commission a jugé qu'elle était recevable dans sa forme, qu'elle n'était ni insultante, ni débordait du cadre juridique, il ne voit pas en quoi le Conseil pourrait la refuser. La seule chose qu'il peut faire c'est de voter à l'unanimité pour préserver le droit démocratique. Cette pétition ne plaît peut-être pas à certains, mais une autre, une autre fois, leur conviendra.

Mme Béatrice ENGGIST souhaite répondre à M. Vadim Rochat et lui rappelle que lors de la commission, comme indiqué dans le rapport, un vote démocratique a été effectué au sein de tous les membres de la commission qui a siégé au complet. Le résultat du vote pour savoir s'il fallait recompter ou pas, était qu'il y avait 2 pour, 5 contre et 3 abstentions. La commission a démocratiquement voté contre.

M. Pierre PATELLI rappelle la tradition au sein de la commission des pétitions, ils comptent la provenance (Nyon, région, hors du Canton) ceci pour donner plus ou moins d'importance à la signature. On sait que dans ce cas, il y a un enjeu politique, que certains ont basé leur campagne politique sur un soutien à ce stade, donc certains avaient un enjeu à ne pas compter. Il espère que la prochaine fois le décompte sera fait.

Mme Laure DAMTSAS fait remarquer qu'on ne peut pas être ville centre pour la péréquation et compter les votes pour une pétition. Il faut être logique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal, le Conseil décide par 83 oui et 1 abstention la prise en considération et transmet la pétition à la Municipalité comme objet de sa compétence. (*Votes en annexe*)

## **11. Propositions individuelles**

M. Victor ALLAMAND pense que les Conseillers vont le trouver un peu long et il s'en excuse par avance, mais il s'agit là de sa dernière intervention devant l'assemblée, puisqu'à la fin de cette séance, il démissionnera du Conseil communal de Nyon. Il demande donc à Monsieur le Président du Conseil de bien vouloir prendre acte de sa démission en date du 31 janvier 2023. Tout d'abord, il souhaite remercier celles et ceux avec qui il a eu l'honneur de travailler au mieux pour notre communauté. Les nombreuses années passées sur les bancs de cette assemblée et qui aujourd'hui lui reviennent en mémoire, l'appellent à essayer d'en tirer un bilan qu'il aurait souhaité plus positif. Au moment de quitter le Conseil, péripétie qui réjouira certains parmi l'assemblée, il faut reconnaître qu'il lui est loisible de s'interroger sur ce à quoi il a contribué durablement en faveur de notre Ville. Le choc peut être rude ! Pour sa part, sa contribution a consisté à l'ajout du cartouche en pied de la page jaune du titre des préavis. Il a naturellement aussi déposé postulats, motions, interpellations, entre autres pour les rives du lac, la RDU, etc. Mais rien n'a abouti.

Cette introspection lui a permis de se souvenir, peu après l'arrivée au pouvoir de Monsieur le Syndic, des réunions informelles qu'il avait organisées, notamment avec Nicolas Vultier, afin de connaître les attentes des Nyonnais. Un jour, il était arrivé à la Brèche avec, sous le bras, un impressionnant paquet de plans qui, après énumération, s'avéraient être uniquement des

études des rives du lac remontant à Mathusalem. Il avait conclu cette séance en disant que l'époque où l'on faisait des études pour remplir les tiroirs était révolue, mais qu'on avancerait petit à petit, chaque fois que possible. Ces propos l'avaient enthousiasmé et ils auguraient d'un très bel avenir.

En fait, durant les dernières législatures, on a connu une croissance d'études tous azimuts, augmentée par les démarches participatives et autres laboratoires d'usages. Les constructions provisoires, tels que le chapiteau de Rive que l'on démonte et remonte une ou deux fois l'an afin de rester dans la légalité. Il parle ensuite des démarches participatives, lesquelles semblent gommer la fonction exécutive de la Municipalité, puisqu'in fine, on propose aux Nyonnais d'effectuer des choix forcément arbitraires par méconnaissance. Face à ce qu'il lui semble être souvent du bricolage provisoire, il rappelle l'avenue Cortot construite il y a plus de soixante ans, en moins d'un lustre, avec des moyens locaux, dirigés par Bernhard Willy, ancien Chef de la Voirie. Route dont la longueur est équivalente à la liaison RDU pour laquelle un EPT « Chef de projet » a été employé à plein temps pour étudier pendant 6 ans environ. Ensuite, l'Urbanisme a repris et réétudié les plans, alors que nous avions le plein soutien du gouvernement vaudois qui avait délégué à Prangins trois de ses membres, dont sa présidente, pour nous encourager énergiquement à avancer le projet. Mais, nous avons réétudié et amélioré, ensuite l'environnement politique a changé et désormais on ne parle plus de RDU.

Nous avons tous nos responsabilités dans cette recrudescence d'études. Parfois, lorsque le Conseil renvoie, par couardise, à la Municipalité des demandes inutiles et hors de propos. Récemment, la demande visait un perturbateur endocrinien qui concernait davantage l'Office fédéral de la santé que la Municipalité. Cette façon de se mettre en scène vis-à-vis des électeurs en demandant tout et n'importe quoi, est un gaspillage éhonté du temps des Conseillers communaux et de l'argent des contribuables qui pourrait être utilisé autrement. Dans son esprit, une étude devrait être précédée d'un besoin avéré pour une réalisation pérenne, décidée par la Municipalité. Par exemple les écoles, salles de gym, piscine, etc., objets pour lesquels notre Conseil a accordé CHF 180 millions ces dernières législatures. Quelques fois avec des doutes et des craintes, mais enfin ce sont des constructions durables et nécessaires dont les autorités n'ont pas à se décharger sur les Nyonnais lambdas. Ne va-t-on pas prochainement rénover une école de 200 ans ?

### **Programmes de législature**

En 2007, le rapport 38 de la Municipalité proposait sobrement, sur 10 pages de textes noir-blanc, ses priorités pour 2006-2011, y figurait déjà toute la législature suivante.

En 2011, le programme de législature devenait un fascicule de 32 pages fortement illustrées et en couleurs, reprenant la substance de 2007 qui prévoyait déjà l'amphithéâtre, Perdtemps-Usteri, devenu Perdtemps, un centre de congrès, la halle multisports de Colovray, une police de proximité, dont la proximité a disparu. Déjà on parlait de priorisation et de manque de moyens. Les écoles sont un chapitre où nous avons dépassé le programme 2007 qui mentionnait seulement la poursuite de la rénovation des bâtiments. Nous avons construit un complexe scolaire au Cossy et refuser l'impôt affecté était une grave erreur pour les finances.

Ensuite, le programme 2016-2021 se bornait à changer les images, brasser l'ordonnance des projets et leur priorité, tour à tour : phares, emblématiques, prioritaires etc. De ce rapport, il livre l'excellente conclusion de son collègue M. Dominique Karlen, avec la participation de toute la commission, dont par ailleurs deux architectes :

*Le programme de législature 2016-2021 est un beau catalogue des projets de la Municipalité, il ne devra pas rester qu'un catalogue, il faudra des actes forts et des réalisations concrètes pour faire vivre ce programme, que ce soit Perdtemps, Colovray, la gare, les rives du lac ou le musée du Léman. Comme dit dans le rapport, même s'il manque un peu d'audace ou de rêve, il a le mérite d'exister et qui sait l'appétit vient en mangeant, c'est ça aussi rêver.*

Force est de constater que, six ans plus tard, on n'a toujours pas assez faim et le rêve n'a pas commencé.

Ensuite, l'indigence du programme de législature 2022, renforce encore cette constatation. La Municipalité dévoile sa vision à *travers une volonté politique forte et pragmatique*, phrase creuse qui n'incite toujours pas au rêve. Maintenant il n'y plus qu'à attendre l'échéance annoncée.

Déjà emblématique dans la législature précédente, le parc Perdtemps est devenu, selon la Municipalité, le projet du siècle pour Nyon. A travers le préavis 2021/7 totalisant CHF 1,6 millions et, toujours pour Perdtemps, le préavis 2022/51 pour lequel le Conseil a accordé, quatre EPT totalisant CHF 6,4 millions pendant 10 ans. Le projet n'est toujours qu'au stade des études, il serait bon que la COGES se penche sur ce sujet entre autres.

Toujours selon la Municipalité : *avec certains grands projets, il est évident que les ambitions politiques exprimées demanderont de nouvelles ressources* (augmentation de l'impôt ou impôt affecté ?). *Comme en 2007, la Municipalité espère sincèrement que le Conseil communal lui donnera les moyens de déployer son action, tout en étant parfaitement consciente que les ressources humaines et financières sont malheureusement limitées. Elle a de son côté, à faire un grand travail de priorisation : elle devra reporter certains projets, en revoir d'autres à la baisse, voire en abandonner quelques-uns et questionner aussi le niveau de certaines de ses prestations.*

Des priorisations ont déjà été effectuées en 2020, cela portait sur plus de CHF 167 millions, touchait une dizaine de services et concernait plus de 50 objets. En lisant entre les lignes, il y a bien des choses qu'il risque de ne pas voir. Pourtant, s'agissant de Perdtemps, il en a déjà entendu parler il y a 60 ans.

En 1985, la ville de Nyon a acheté et démolit la fabrique d'allumettes sise au Martinet. Vingt ans plus tard, après moult études et un plan de quartier plus ou moins abouti, son collègue M. Patrick Buchs comparait cette parcelle de plus de 10'000 m<sup>2</sup> à un décor de film de Sergio Leone. Le refus de la petite ceinture par les Nyonnais avait stoppé le projet du Martinet qui avait un PPA abouti, un plan de quartier passé en force. Près de 40 ans plus tard, l'Urbanisme travaille toujours en déplaçant des volumes, puis nouvelle mise à l'enquête à la recherche d'un projet viable en dépensant des centaines de milliers de francs en études. Toujours à Martinet, une ancienne Municipale de l'Urbanisme avait dit qu'il y avait un manque à gagner de CHF 1,5 à 2 millions par an en l'absence d'un PPA. Si une personne désire davantage de détails et de chronologie, il propose de lire l'interpellation du 1<sup>er</sup> février 2021 de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen. En attendant, nous aurons un beau parc à chiens et une maison de paille. Sommes-nous des spécialistes des constructions de pacotille ?

La COGES, une fois déchargée du suivi de la crise de l'Exécutif et de l'administration, aura peut-être envie de se pencher sur la gouvernance de la Ville. A ce moment, elle pourra peut-être prendre connaissance du résultat de l'enquête demandée à la Cour des comptes du canton de Vaud en novembre 2022. Dans sa demande à la Cour, l'association « Nyon Autrement » suggérerait, selon un adage connu en gouvernance : « le poisson commence à pourrir par la tête » celle de notre écusson naturellement. Pour avoir siégé dix ans à la COGES, il sait qu'elle a une bonne capacité de s'occuper de la taille des corbeilles plutôt que de la gouvernance de la Ville. Par exemple, il n'a jamais été traité de la valse des Chefs de service, qui, depuis une douzaine d'année se situe en moyenne à deux par an. Quelquefois avec des départs négociés, mais souvent avec de longs interrègnes pour équilibrer les finances. Ce qui constitue une perte de mémoire et un défaut de continuité d'un montant incalculable.

Il pourrait poursuivre en évoquant le ratage en règle de la RDU, les procrastinations de notre Municipalité jusqu'à ce que Prangins jette l'éponge, la saga de Clémenty et les errances administratives et juridiques des services, les indigences de l'informatique, suite à la rétrogradation du Service en office à la solde du SAG et amputé de ses compétences avérées. Il remercie ses amis et mentors du Parti Indépendant Nyonnais et souhaite une bonne continuation à son excellent successeur M. Josef Gulizia. Le fait particulier qu'on lui laisse toujours la totale indépendance dans ses propos l'aura infiniment convenu. Il a décidéement choisi le bon parti.

Mme Laure DAMTSAS relève que « 24Heures » titrait, il y a 10 jours, que la cogestion semait la zizanie dans les communes. On peut dire qu'à Nyon c'est l'inverse : il semble parfois difficile de faire prévaloir la séparation des pouvoirs par l'Exécutif. Cela a été le cas en juin dernier et, lors du dernier Conseil pendant le débat sur le rapport concernant la cybersécurité et du préavis 2022/32, elle a de sérieux doutes. Ainsi, elle n'est pas la seule à avoir été surprise dans la partie droite de l'hémicycle, d'entendre un Conseiller vert, non membre de la commission du préavis, prendre la parole pour défendre un amendement proposé par M. le Syndic, sans que l'amendement en question ne soit alors communiqué, distribué, projeté... ou même lu. Selon les mots de M. le Syndic, il a envoyé cet amendement de manière informelle à certains Conseillers en amont du Conseil, mais pas à tous. L'ensemble des Conseillers et des groupes aurait dû prendre le temps de débattre pour décider de manière éclairée. Cet amendement a impacté très fortement le préavis dont les dépenses en investissement sont soudainement diminuées de près de la moitié. Dès lors, elle se permet de poser quelques questions à la Municipalité parce que comme, d'autres, elle est restée sur sa faim. M. le Syndic dit avoir engagé la commune contractuellement à hauteur de CHF 150'000.- en dehors du préavis. Il dit avoir avisé la COFIN, elle aimerait savoir pendant quelle séance, car, comme d'autres commissaires, elle ne s'en souvient plus. Aucune explication plausible n'a été donnée sur la baisse de dépenses considérables que proposait l'amendement, soit plus de CHF 900'000.-. Elle demande des détails afin de savoir comment le prix des switches est descendu de CHF 440'000.- à CHF 150'000.-. Certains ont compris que l'amendement était un « discount » sur le préavis (faire mieux avec moins), mais M. le Syndic a annoncé qu'il reviendrait dans quelques mois avec un autre préavis qui sera l'occasion de tenter de vulgariser le sujet et que finalement ce préavis est un acompte sur la suite. Elle demande des clarifications, savoir s'il s'agit d'un acompte ou une meilleure négociation. L'amendement a été voté à une courte majorité en invoquant la « crise sécuritaire » de la ville. Des montants demandés sous couvert du titre accrocheur du préavis « cybersécurité » ne concernent pas la cybersécurité. Elle demande quel est le montant qui concerne exclusivement la cybersécurité. Enfin, la personne responsable de la sécurité est un Conseiller qui s'est récusé lors du vote et des discussions. Or, son nom n'apparaît pas dans le rapport, elle demande pourquoi, et pense qu'il aurait été le mieux placé pour expliquer à ses collègues les détails du préavis pendant les réunions de commission. Les dix Conseillers qui ont siégé en commission, à quatre reprises durant les neuf derniers mois, ont, à l'unanimité renvoyé le préavis à la Municipalité. Une communication en bonne et due forme était indispensable pour un sujet aussi brûlant. À la place d'un débat constructif, nous avons assisté à ce qui ressemble à une manœuvre politique avec beaucoup d'incertitudes, ce qu'elle trouve tout à fait regrettable.

M. Claude FARINE souhaite savoir où en est le concept de mobilité urbaine. Il y a quelques mois, les associations de cyclistes ont été convoquées pour une première séance pour faire le point. Il souhaite savoir si cette démarche sera quand même faite. D'autre part, il fait remarquer qu'il y a longtemps que Mme la Municipale n'a pas fait le point sur la manière dont les Nyonnais s'appliquent à faire le tri des déchets. Il aimerait avoir une information à ce sujet.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond qu'il y aura un point déchets, comme chaque année, dans le rapport de gestion. Il y aura l'ensemble des statistiques concernant les tonnages. Une ressource qu'ils souhaitent récolter avec un plus fort tonnage sont les organiques, d'énormes progrès peuvent encore être faits. Certaines choses changeront peut-être fin 2023, début 2024.

Mme Valérie MAUSNER LEGER constate que la menace d'un délestage s'éloigne, mais la facture énergétique va bel et bien augmenter. Si les grandes sociétés ont les moyens de demander à des techniciens de les aider à réduire leur consommation, il n'en va pas de même pour les PME. Il est vrai qu'il y a des mesures générales avec le programme EEE qui permet de manière générale de réduire sa consommation. Mais, si on est un boulanger, par exemple, avec ses fours et réfrigérateurs, on ne sait pas forcément comment faire. Elle demande si la Municipalité a envisagé de prendre l'occasion de cette prise de conscience sur le coût de l'énergie, pour permettre à des PME nyonnaises d'avoir une aide technique ciblée sur leur propre consommation.

Mme Arianne SCHWAB HUG fait part du regret de plusieurs concitoyens de ne plus recevoir le tous-ménages qui était envoyé quelques fois par année sur format papier, particulièrement les personnes âgées qui ne vont pas facilement aller sur Internet. Elle-même aimait bien lire ce document lorsqu'elle n'était pas encore élue.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'effectivement le journal Vivre à Nyon qui était diffusé quatre fois par année a été mis en veilleuse. Ils ont lancé une newsletter une fois par mois, mais ils désirent reprendre cette diffusion. Le rythme doit encore être défini, mais ils sont bien conscients que la newsletter ne touche pas tous les Nyonnais.

M. Michael SAUERLAENDER rappelle qu'il fut un certain temps où l'on célébrait Noël à Nyon. Force est de constater qu'après avoir subi des décorations de Noël avec des triangles à câblages qui pullulaient aux quatre coins de la ville, nous sommes passés à un nouveau concept. Si les manifestations ponctuelles avec bougies dans différents quartiers ont rencontré un franc succès auprès de ceux qui ont eu du plaisir d'y assister, l'ambiance de notre ville la majorité du temps est, comme le disait un responsable de la SIC à NRTV, tristounette. En discutant avec de nombreux Nyonnais croisés lors de fêtes au marché de Noël ou marché de Rive, il en ressort que cet avis est partagé par de nombreux habitants. Tous comprennent la problématique d'économiser de l'énergie, mais aller d'un extrême où la ville était festive pendant tout le mois de décembre à rien, sauf de ponctuelles manifestations, il y aurait certainement un juste milieu à trouver. Dans ce sens, et de manière durable, il se demande pourquoi ne pas commencer à mettre en place des actions telles que planter un sapin à côté de la gare, cette verdure où l'on mettait un triangle vert avant, on pourrait le planter, le garder et le décorer pendant le mois de Noël. Ce serait une idée, qui certes vient de la droite, mais qui est durable. Développer un concept de décorations qui égayeraient notre ville le long des fêtes avec quelques lumières LED, mais aussi avec des pièces qui jouent avec la lumière de l'éclairage public. Un projet avec une école de design, avec des ferblantiers qui peuvent travailler le métal, il y a plein d'idées créatives pour faire du participatif, cher à la ville, que l'on pourrait explorer avec des jeunes, avec des contributions à moindre frais et surtout en économisant de l'énergie. Réfléchir à l'installation d'un sapin en bois durable qui pourrait trôner sur notre magnifique place du Château, être intégré à des manifestations telle que celle des bougies mise en place par l'association ECUM, qui était magnifique, tout en égayant la place, nuit et jour, en dehors de ces manifestations. Il ne cherche pas à réinventer la roue et dépenser des sommes folles par rapport aux triangles qui ont coûté CHF 75'000.-, il y a certainement quelque chose que l'on peut faire pour éviter de devenir la capitale du Noël tristounet. Enfin, il trouve quand même dommage de devoir aller dans des centres commerciaux pour se rendre compte que c'est Noël.

M. le Municipal Pierre WAHLEN précise que la Municipalité fait, en ce moment même, un bilan de l'édition 2022 des fêtes de Noël avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris la SIC. Il regrette que son appréciation soit si négative, pour sa part, il n'a eu que des retours extrêmement positifs sur cette première édition. Ils vont faire un bilan et réfléchir à ce qu'ils vont mettre en place pour Noël 2023, en accord avec les commerçants et pour que cette période reste comme elle a été cette année. Il lui semble qu'une majorité des Nyonnais l'ont trouvé festive et ils vont travailler pour que 2023 soit encore mieux.

M. Alexander FEDERAU intervient au sujet de la nouvelle borne installée à la Place Saint-Martin et sa localisation. Il constate que l'on peut passer à côté en véhicule et il souhaite des explications.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui demande d'être patient, les travaux ne sont pas encore terminés. Il peut se référer aux plans du préavis.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES intervient au sujet de la déchèterie, plus particulièrement la ressourcerie. Il a constaté une très forte baisse du dépôt des objets. Elle a été inaugurée d'une manière géniale et il est assez sensible à ceci étant donné qu'il faisait partie de ceux qui étaient très favorables à la réaliser. Il a également remarqué un manque de sensibilisation de la part des employés de la voirie, qui font un excellent travail, mais qui sont plus enclins à expliquer dans quelle benne jeter les objets que de proposer d'aller les déposer à la ressourcerie. Il l'a vécu à trois reprises. Il a même échangé avec un employé qui a expliqué que les gens voulaient jeter. Il lui semble intéressant de faire un rappel aux employés.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui signale qu'elle viendra avec une réponse très complète le mois prochain. Ils s'étaient engagés à faire un bilan après six mois, ils le feront après huit. Il y a toujours autant de dépôt d'objets, beaucoup de gens viennent en chercher, ce qui crée passablement de problèmes en termes de circulation dans la déchèterie de manière générale, avec des temps d'attente.

Mme Caroline BORDIER se rappelle, au début de la guerre en Ukraine, des questions sur les abris antiatomiques. Elle n'a pas souvenir d'avoir entendu une réponse.

M. le Municipal Pierre WAHLEN se souvient avoir répondu à une question sur les abris suite à une interpellation de Mme Alexia Seguy qui s'inquiétait de savoir s'ils étaient en nombre suffisants, c'était le 2 mai 2022.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAL DISCUSSION PREALABLE**

### **12. *Rapport-préavis N° 2023/88* *Réponse au postulat de M. Alexander Federau intitulé « Des objectifs chiffrés pour "Nyon s'engage" ? »***

La discussion est ouverte.

M. Pierre PATELLI avoue être très déçu de ce rapport-préavis, non pas que ce soit important d'avoir des indicateurs, mais nous avons quand même une histoire dans la ville. Si on peut revenir à Nyon énergie 2009-2013, Nyon énergie 2013- 2017, on constate qu'en 2013, on avait un plan 2050, une société 2000 watts, avec des mesures qui étaient déjà imposées et une réelle stratégie. On parlait de réductions en 2020, pour, en 2050, arriver à cette société 2000 watts. Puis il y a eu un plan Nyon énergie 2013- 2017, puis 2018-2021. En commission de gestion, une évaluation chiffrée a été demandée du plan en 2022. Malheureusement, les indicateurs n'étaient pas là. Maintenant, on revient en disant qu'on va faire des indicateurs, des études. Nous sommes devant l'ancien challenge du siècle qui pourrait devenir le challenge d'une génération, car cela fait 25 ans que l'on tente de réaliser cet objectif. Il estime que c'est un échec de la politique communale de Nyon sur cette question énergétique. On peut l'inculquer à différents facteurs, si c'est la Municipalité d'avant, celle de maintenant, mais on voit que la Municipalité n'atteint pas son objectif, nous n'arrivons pas à avoir actuellement une stratégie 2050, nous sommes encore à l'étape d'indicateurs, de plans de changement de règlements. Face à cette problématique, il énonce une citation « les hommes politiques se préoccupent de leur prochaine élection, les hommes d'état se préoccupent des générations futures ». Ici, les membres de cette future commission doivent être face à cet objectif. Nous vivons dans un monde dont on n'arrive pas à imaginer un plus gracieux, mais la fin du monde est très imaginable. Il demande aux commissaires de prendre les choses à bras le corps et offrent peut-être enfin une perspective à donner à la population pour les années 2050. Cela ne doit pas seulement venir des Verts, les autres partis ont également quelque chose à amener. Malheureusement la Municipalité ne l'a pas fait. Il demande à la commission d'amener des réponses, car nous devons avoir un plan pour les années à venir car si nous continuons ainsi, nous aurons toujours des indicateurs et pas de projets réalisés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **13. *Rapport-préavis N° 2023/89* *Réponse au postulat de Mme Ariane Schwab Hug et consorts intitulé « Favorisons la transition vers une alimentation plus durable dans la restauration collective des crèches et cantines scolaires à Nyon ».***

La discussion est ouverte.



La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 14. Préavis N° 2023/90**  
**Modification du droit de superficie distinct et permanent (DDP) à titre onéreux octroyé à la Coopérative de l'habitat associatif sur la parcelle N° 1071.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 15. Préavis N° 2023/91**  
**Campagne de comptages 2023 - Demande de crédit de CHF 166'000.— TTC nécessaire à l'actualisation des données de la campagne quinquennale de comptages de 2017 portant sur les transports individuels motorisés, les transports publics et la mobilité active (piéton-ne-s – vélos) ; l'évaluation de l'impact de projets de requalification ; l'évaluation du potentiel des données issues de la téléphonie mobile sur un secteur test.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. Préavis N° 2023/92**  
**Parc de véhicules communaux : stratégie de renouvellement et d'acquisition - Demande de crédit de CHF 7'195'467.— TTC pour le remplacement et l'acquisition de véhicules pour les différents services de la Ville.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. Communication N° 2023/93**  
**Recensement 2022 des corbeautières en Ville de Nyon - Evolution, situation géographique et effectif de la population de corbeaux freux.**

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB a l'impression que ce que l'on voit surtout en ville, et qui semblent déranger les gens, sont plutôt des corneilles que des corbeaux freux.

M. le Municipal Pierre WAHLEN confirme que les volatiles qui dérangent sont bien des corbeaux freux et non des corneilles. Il ne peut expliquer la différence entre les uns et les autres, mais en l'occurrence, les recensements qui ont été faits concernaient les corbeaux freux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 18. Préavis N° 2023/94**  
**Projet d'aménagements en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de la ville grâce au remplacement d'un hectare de lauriers et thuyas - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 750'000.— TTC - Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 75'000.— TTC pour la mise en place d'une subvention adressée aux propriétaires privé-e-s.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**19. *Postulat de MM. Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil renvoie par 48 oui, 34 non et 3 abstentions à la Municipalité pour étude et rapport.

**20. *Interpellation de MM. Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulée « Une décennie s'est écoulée qu'en est-il de nos toits végétalisés ? »***

La Municipalité répondra ultérieurement.

**21. *Interpellation de M. Frédéric Rast intitulée « Une ligne de train urbaine à Nyon ? »***

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, en introduction, lui signale que la Municipalité a été surprise de sa question directement à la DGMR. Elle l'informe que le mieux est de s'adresser en premier lieu à la Municipalité, d'où la réponse de la DGMR qui le renvoie à eux. Ensuite, elle lui rappelle que la ligne Nyon-Eysins, longue de 2.4 km est propriété pour sa plus grande partie des CFF. Le canton de Vaud n'a qu'une toute petite partie. Elle comporte plusieurs embranchements qui desservent les silos de Fenaco, Landi et la zone d'activités de Champ-Colin. Pour répondre aux questions posées, elle l'informe que la ligne Nyon-Eysins est peu utilisée. Elle est uniquement utilisée pour le trafic de marchandises avec un aller-retour par jour, excepté lors de la saison de récolte de betteraves, en automne, où le trafic est plus dense. Pour des questions de sécurité, cette ligne ne peut pas être utilisée à d'autres fins. Entre autres, la ligne Nyon-Eysins comporte 10 passages à niveaux qui doivent faire l'objet d'une remise aux normes, ainsi que d'autres mises aux normes. De plus, cette ligne n'est pas électrifiée et ne peut, en l'état, accueillir du trafic voyageurs. La ville de Nyon mène des discussions étroites avec les CFF afin de maintenir, voire renforcer la desserte de Champ-Colin, pour valoriser le transport des marchandises par rail, en transport efficace et respectueux du climat. Ainsi, en juin 2021, la ville de Nyon s'est positionnée par courrier auprès des CFF de la manière suivante : « à ce stade, il serait prématuré d'entériner la suppression de la ligne fret Nyon-Eysins dans le but de faire des économies à court terme. La ville de Nyon veut avoir une vision prospective. Pour l'heure, la ville de Nyon ne souhaite pas supprimer les installations techniques sans engager une étude à ce sujet ». La ville de Nyon est en contact étroit avec la Région, les CFF et le Canton au sujet de la valorisation de cette ligne.

M. Frédéric RAST est satisfait de la réponse et remercie Mme la Municipale.

**22. *Divers en rapport avec la séance***

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, à la suite de la décision du Conseil de refuser le préavis 2022/42, invite la Municipalité à prendre en considération au moins les vœux suivants : qu'un appel d'offres public soit fait, et si, effectivement, le montant était inférieur à celui d'appel d'offres public qu'il y ait au moins suffisamment d'entités qui soient sollicitées et pas seulement une ou trois. D'autre part, il invite la Municipalité à réfléchir sérieusement à ce que ce soit un DDP qui soit fixé sur une durée de 15 ans pour éviter de péjorer le futur projet qui pourrait émerger dans cet espace. Un DDP sur 50 ans lui paraît excessif.

M. Victor ALLAMAND vient de se déplacer dans la salle. Il savait qu'au centre de la salle, en bougeant la tête de 20 cm à gauche, il avait un son deux fois plus fort, mais il y a des inégalités criantes. Dans l'espace réservé aux spectateurs, on n'entend rien. Il suggère à la Municipalité d'étudier la pose d'un haut-parleur supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h.09.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :  
Marco CARENZA

La Secrétaire :  
Nathalie VUILLE

Annexes :      vote nominal rapport 2022/42  
                  vote nominal rapport de la commission des pétitions

## Vote 2 : Rapports 42

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 30.01.2023 20:59:49

Total de résultats:

<b>Oui :</b>	40	46.51 %
<b>Non :</b>	44	51.16 %
<b>Abstention :</b>	2	2.33 %
<b>Total :</b>	86	100.00 %

### Résultats individuels :

ALBERTI Marina	non
BESSE Chloé	non
CARDINAUX Muriel	non
CHAPERON Fabrice	non
CHEVALLAY Monique	non
DAVERIO Justine	-
FARINE Claude	non
FELIX Yves	non
GALLAY Arlette	non
GENNAI Ilithya	non
HEGETSCHWEILER Aurélie	non
JOB Alix	non
JOLY Mael	non
KARLEN Dominique	-
MARQUES Manuel	non
MONTECCHIO Chiara	Abstention
NAEPFLIN Jacqueline	non
REXHAIJ Ermira	-
SCHWERZMANN Danièle	non
STALDER Olivier	non
SUKIENNIK Renata	non
URFER Julien	-
VUADENS Sacha	non
ADNANE Alexandre	-
ANDRIEVICI Damien	non
BAJULAZ Romain	non
BERTOLA Carinne	non
BORGES Maria Ana	non
CAYROL Tania	-
DELAHAYE Sébastien	non
DISERENS Marius	non
DUPASQUIER Armelle	non
DUPUIS Alexandre	non
FARINE Mathieu	non
FEDERAU Alexander	non
GIANNATTASIO Raffaele	non
HEDIGER Laetitia	non
ISCHI KAPLAN Vanessa	non
KIEFER Evren	non
KORNAROS Christos	non
MAUSNER LEGER Valérie	non
PATELLI Pierre	non
RAST Frédéric	non
ROCHAT Vadim	Abstention
SCHWAB HUG Ariane	non
SEGUY Alexia	-
SOLIMINE Gianluca	non

VETTER Joël	non
WARMENBOL Claire	-
ZAUGG Klara	non
ALESSANDRO Giovanni	oui
ALLAMAND Victor	oui
BURDET CIVIERO Sabrina	oui
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	-
GROSJEAN Daniel	oui
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	oui
VUILLE Mathilde	oui
VUILLE Jean-Pierre	oui
BRAUNWALDER Alex	-
LÜTJENS Robert	non
PIEREN Taina	non
UELTSCI Bernard	non
VALEA Thomas	non
BIELER Eric	oui
BORDIER Caroline	oui
BUCCINO Vincent	oui
BÜRKI Véronique	-
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	oui
DARBRE GUBBINS Florence	oui
DAVID François	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
HENTSCH Sybille	oui
JAQUIER Camille	-
KIRCHNER Volker	-
MONGE Olivier	oui
OLSEN Véronique	oui
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	oui
RAMOS Francia	oui
RIESEN Olivier	oui
RRAHMANI Ramadan	oui
SANTANTONIOU John	oui
SAUERLAENDER Michael	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	-
DELLEY Stéphane	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FARGNOLI Yann	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
WEAVER David	oui

## Vote 4 : Rapport pétition

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 30.01.2023 21:14:15

Total de résultats:

<b>Oui :</b>	83	98.81 %
<b>Non :</b>	0	0.00 %
<b>Abstention :</b>	1	1.19 %
<b>Total :</b>	84	100.00 %

### Résultats individuels :

ALBERTI Marina	oui
BESSE Chloé	oui
CARDINAUX Muriel	oui
CHAPERON Fabrice	oui
CHEVALLAY Monique	oui
DAVERIO Justine	-
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
GALLAY Arlette	oui
GENNAI Ilithya	oui
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
JOB Alix	oui
JOLY Mael	oui
KARLEN Dominique	-
MARQUES Manuel	oui
MONTECCHIO Chiara	oui
NAEPFLIN Jacqueline	oui
REXHAIJ Ermira	-
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
SUKIENNIK Renata	oui
URFER Julien	-
VUADENS Sacha	oui
ADNANE Alexandre	-
ANDRIEVICI Damien	oui
BAJULAZ Romain	oui
BERTOLA Carinne	oui
BORGES Maria Ana	oui
CAYROL Tania	-
DELAHAYE Sébastien	oui
DISERENS Marius	oui
DUPASQUIER Armelle	oui
DUPUIS Alexandre	oui
FARINE Mathieu	oui
FEDERAU Alexander	oui
GIANNATTASIO Raffaele	oui
HEDIGER Laetitia	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	-
KIEFER Evren	oui
KORNAROS Christos	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	oui
RAST Frédéric	oui
ROCHAT Vadim	oui
SCHWAB HUG Ariane	oui
SEGUY Alexia	-
SOLIMINE Gianluca	oui

VETTER Joël	oui
WARMENBOL Claire	-
ZAUGG Klara	oui
ALESSANDRO Giovanni	Abstention
ALLAMAND Victor	oui
BURDET CIVIERO Sabrina	oui
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	-
GROSJEAN Daniel	oui
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	oui
VUILLE Mathilde	oui
VUILLE Jean-Pierre	oui
BRAUNWALDER Alex	-
LÜTJENS Robert	oui
PIEREN Taina	oui
UELTSCI Bernard	-
VALEA Thomas	oui
BIELER Eric	oui
BORDIER Caroline	oui
BUCCINO Vincent	oui
BÜRKI Véronique	-
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	oui
DARBRE GUBBINS Florence	oui
DAVID François	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
HENTSCH Sybille	oui
JAQUIER Camille	-
KIRCHNER Volker	-
MONGE Olivier	oui
OLSEN Véronique	oui
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	oui
RAMOS Francia	oui
RIESEN Olivier	oui
RRAHMANI Ramadan	oui
SANTANTONIOU John	oui
SAUERLAENDER Michael	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	-
DELLEY Stéphane	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FARGNOLI Yann	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
WEAVER David	oui